

30 AGV SCI
Société civile au capital de 170.001.000 euros
Siège social : 23, rue du Roule – 75001 Paris
804 736 098 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

DECISIONS DES ASSOCIES PRISES PAR ACTE UNANIME EN DATE DU 18 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 18 juillet,

Les soussignées :

- **30 AGVH 1 S.à r.l.**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190451 ;
- **HOTEL 30 AGV SAS**, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 133.136.300 euros, dont le siège social est situé 30, avenue George V, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 824 085 179, représentée par son président, la société 30 AGVH 2 S.A. ;

détenant l'intégralité des parts sociales composant le capital de la Société (les « **Associés** ») ;

Ont pris, par acte unanime, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination du commissaire aux comptes titulaire ;
- Mission complémentaire d'un commissaire aux comptes de certification des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Nomination du commissaire aux comptes titulaire

Les Associés, décident de nommer, pour une période de six (6) exercices, commençant pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

DELOITTE & ASSOCIES

société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 6 place de la Pyramide – 92908 Paris la Défense CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 572 028 041

DELOITTE & ASSOCIES a fait connaître à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par le Code de commerce.

DEUXIEME DECISION

Mission complémentaire d'un commissaire aux comptes de certification des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les Associés, décident de confier à la société DELOITTE & Associés, nommée en qualité de commissaire aux comptes de la Société au terme de la première décision des présentes, une mission complémentaire *ad-hoc* de revue et certification des comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs en vue de formalités

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit et effectuer tous dépôts et formalités prescrits par la loi.

A cette fin, un original du présent acte est remis au gérant, qui le reconnaît.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les Associés.



La société 30 AGVH 1 S.à.r.l
Représentée Monsieur Jacques Reckinger
Signataire autorisé



La société HOTEL 30 AGV SAS
Représentée par 30 AGVH 2 SA
Elle-même représentée par Monsieur
Jacques Reckinger
Signataire autorisé